



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 q) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**principes fondamentaux de la statistique officielle**

## Rapport du groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le groupe décrit les travaux qu'il a menés pour ajouter deux chapitres aux lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle : un chapitre sur l'évaluation des degrés d'observation des Principes et un autre sur l'application des Principes lors de l'utilisation de nouvelles sources de données (disponibles sous forme de documents de référence). Le groupe a également revu la section sur les Principes du site Web de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et propose une stratégie pour mettre à jour la base de données sur les profils de pays.

La Commission de statistique est invitée à examiner et approuver le présent rapport. Les mesures qu'elle est invitée à prendre figurent au paragraphe 36.

---

\* [E/CN.3/2020/1](#).



## I. Introduction et contexte

1. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle<sup>1</sup> ont été entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261 du 29 janvier 2014. L'Assemblée décidait ainsi de faire siens ces principes à l'occasion du vingtième anniversaire de leur adoption par la Commission de statistique. De 2011 à 2015, un groupe des Amis de la présidence s'est intéressé à certains aspects de l'application des Principes, dans la perspective du vingtième anniversaire de leur adoption.
2. En 2017, dans sa décision 48/107, la Commission a créé un nouveau groupe des Amis de la présidence, le chargeant de travailler sur certains aspects de l'application des Principes fondamentaux dans le cadre des préparatifs du vingt-cinquième anniversaire de leur adoption, prévu en 2019.
3. En 2019, la Commission, dans sa décision 50/104, a prié le groupe d'achever ses travaux et d'ajouter deux chapitres aux lignes directrices qui donnent des orientations sur les critères d'évaluation du respect et de l'application des Principes fondamentaux lors de l'utilisation de nouvelles sources de données, à présenter à la cinquante et unième session en 2020. La Commission est également convenue que le groupe devrait poursuivre ses travaux pendant une année supplémentaire et que, après la cinquante et unième session, les travaux sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle seraient achevés et reprendraient ensuite à temps pour la prochaine évaluation, en 2024.

## II. Programme de travail

4. Le groupe des Amis de la présidence, formé en février 2018, se compose actuellement de 12 représentants de pays et de 8 entités et organisations internationales, qui ont qualité d'observateurs (voir l'annexe I du présent rapport). La Nouvelle-Zélande assure la présidence du groupe.
5. Concernant l'organisation de ses travaux, le groupe s'est réuni en séance en mars 2019, en marge de la cinquantième session de la Commission, puis a tenu des téléconférences environ toutes les six semaines pour faire le point.
6. Les activités suivantes ont été mises en place pour répondre à la demande formulée par la Commission de statistique à sa cinquantième session :
  - a) Ajout de chapitres complétant les lignes directrices, portant sur : i) les critères d'évaluation et les mesures recommandées pour aider les pays à faire en sorte que leur système de statistique officielle respecte les Principes fondamentaux ; et ii) l'application des Principes fondamentaux lorsque les statistiques officielles sont produites à l'aide de nouvelles sources de données ;
  - b) Élaboration d'un répertoire d'études de cas à l'appui de l'apprentissage et des bonnes pratiques.

---

<sup>1</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf>.

### III. Résumé des résultats

#### A. Ajout de chapitres complétant les lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU

##### 1. Modèle ou cadre de maturité servant d'outil d'évaluation du degré d'observation des Principes fondamentaux

7. Le chapitre supplémentaire définit des critères, sous la forme d'un modèle ou cadre de maturité, servant à évaluer le respect des Principes fondamentaux. Au lieu d'évaluer l'application uniquement en termes de « respect » ou de « non-respect », le modèle de maturité permet à une organisation d'évaluer dans quelle mesure elle observe les Principes et de faire ressortir les domaines à améliorer.

8. Le modèle de maturité utilisé peut : a) être un outil de diagnostic qui permet aux organisations de voir où elles en sont dans l'application des Principes fondamentaux et, par conséquent, de déterminer leur niveau de maturité actuel (fonction descriptive) ; b) contribuer à déterminer les niveaux de maturité souhaitables et les mesures pour y parvenir (fonction prescriptive) ; et c) servir d'outil de comparaison, puisqu'il permet d'effectuer une analyse comparative externe avec d'autres organisations (fonction comparative).

##### *Généralités*

9. Les Principes fondamentaux consacrent les principes directeurs fondamentaux des statistiques officielles produites par les organismes nationaux de statistique et l'ensemble des entités qui font partie du système statistique national. En conséquence, ils constituent le fondement même du dispositif institutionnel et de l'utilisation des statistiques officielles, et leur nature générale et fondamentale leur confère le statut de « loi fondamentale » ou de « constitution » des statistiques officielles.

10. Comme les autres « constitutions », les Principes fondamentaux ne prennent vie et n'ont de sens que lorsqu'ils sont appliqués. Ils s'appuient sur divers outils nationaux ou mondiaux, notamment la base de données sur les bonnes pratiques<sup>2</sup>, les lignes directrices sur l'application<sup>3</sup> et le Manuel d'organisation statistique<sup>4</sup>.

11. Les Principes fondamentaux ont été conçus pour s'adapter à toutes les cultures, tous les systèmes politiques et toutes les époques. Ils sont un pilier du système statistique mondial. Nés de la conviction et de l'engagement profonds selon lesquels la statistique officielle doit respecter des normes professionnelles et scientifiques bien définies, ils définissent la communauté professionnelle des statisticiens officiels, transcendant les frontières politiques, économiques et culturelles.

12. Les statistiques officielles sont un élément reconnu de l'infrastructure du savoir d'un pays (et d'une région) : elles sous-tendent les décisions des gouvernements, des entreprises, des collectivités, des citoyens et de la communauté internationale ; orientent les choix d'investissement ; assurent le suivi des progrès ; et informent les politiques et en mesurent le succès. Les statistiques officielles font également partie intégrante de la bonne gouvernance et répondent aux attentes des citoyens, qui souhaitent disposer d'informations fiables et officielles sur leur pays ; elles

<sup>2</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/searchgp.aspx>.

<sup>3</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/impguide.aspx>.

<sup>4</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/dnss/hb/searchhb.aspx>.

alimentent le débat et les décisions sur les questions de portée nationale et permettent d'en suivre les résultats.

*Pourquoi il importe d'observer les Principes fondamentaux*

13. Tout ensemble de principes ou de lignes directrices sur l'application s'explique par le désir d'atteindre la conformité et les mesures prises pour y parvenir.

14. En 2015, la Commission de statistique s'est d'abord attachée à ce que les pays respectent les Principes fondamentaux ; puis, elle s'est penchée sur les moyens d'intervenir efficacement en cas de violation flagrante (voir [E/CN.3/2015/18](#)). Lors du débat qui a eu lieu à ce moment-là, le groupe a constaté que les notions de respect ou non-respect n'étant pas claires, elles étaient interprétées en fonction des différents contextes nationaux et régionaux. En avoir une compréhension commune et partagée permettra de réduire les interprétations et de garantir plus de cohérence dans l'ensemble du système statistique mondial.

15. L'application et le respect des Principes fondamentaux en vue de la production de statistiques officielles de haute qualité, fiables et impartiales présentent des avantages considérables.

*L'évaluation du respect peut prendre plusieurs formes*

**Autoévaluation**

16. L'autoévaluation jouerait un rôle important dans le signalement des problèmes liés aux questions d'observation et dans la promotion des bonnes pratiques. Elle est un bon moyen de promouvoir le respect et de détecter les cas de non-respect (ibid.). L'autoévaluation, principalement dans le cadre de l'examen global régulier des Principes fondamentaux, devrait constituer la base de l'évaluation du niveau de respect et des risques de non-respect.

**Examen critique par les pairs**

17. L'examen par les pairs pourrait se substituer à l'autoévaluation. Il permet d'évaluer la capacité d'un pays à produire et à diffuser des statistiques officielles et à évaluer dans quelle mesure il respecte les normes ou les principes établis.

18. Dans le domaine de la statistique officielle, ces mécanismes d'évaluation ont permis d'améliorer la qualité de l'environnement institutionnel, des processus statistiques et des produits statistiques. L'examen critique par les pairs peut contribuer à améliorer l'image des statistiques officielles en tant que bien public utile et crédible et peut servir à renforcer l'indépendance, l'intégrité et la responsabilisation de l'organisme statistique<sup>5</sup>. Il permet également le partage direct des expériences et des meilleures pratiques.

19. S'il n'est pas pratique de mettre en place un examen critique par les pairs au niveau mondial, un pays (ou groupes de pays) pourrait demander, à titre volontaire, un examen indépendant par les pairs, comme le fait l'Union européenne, de manière efficace<sup>6</sup>. Ainsi, les pays pourraient voir comment améliorer leurs pratiques pour renforcer le respect des règles et faire ressortir les bonnes pratiques, le cas échéant.

20. Les résultats de l'examen critique par les pairs devraient être publiés. Pour que la procédure fonctionne bien, la nomination des équipes d'examen par les pairs

<sup>5</sup> Martín-Guzmán et Aguilera (2015), cité dans [www.oecd.org/iaos2018/programme/IAOS-OECD2018\\_Pohjola.pdf](http://www.oecd.org/iaos2018/programme/IAOS-OECD2018_Pohjola.pdf).

<sup>6</sup> Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/peer-reviews>.

devrait être un processus ouvert et transparent et le mandat de ces examens, être arrêté d'un commun accord.

### Accréditation

21. Une troisième option permettant d'améliorer l'application des Principes fondamentaux pourrait être une forme de certification ou d'accréditation, octroyée aux producteurs de statistiques qui appliquent systématiquement les Principes en tout ou en partie<sup>7</sup>. La certification repose généralement sur l'évaluation par un tiers. Comme cette option pose des problèmes pratiques, notamment en termes de temps et de coût, il serait possible de l'étudier ultérieurement, s'il y a un besoin reconnu, avec l'appui des pays. Le processus nécessiterait de mettre en place une véritable méthode d'évaluation et des indicateurs appropriés.

### *Envisager la maturité dans le cadre du respect des Principes fondamentaux*

22. Quelle que soit la méthode d'évaluation (autoévaluation, examen critique par les pairs ou autre), il convient de considérer le respect de l'application des Principes sous l'angle de l'évaluation de la maturité.

23. Les modèles de maturité sont de plus en plus répandus dans le monde de la statistique officielle. Parmi les exemples récents, citons le modèle de maturité de la modernisation<sup>8</sup> et le modèle de maturité de la communication<sup>9</sup>.

24. Le concept de « maturité » permet de cerner la capacité d'une organisation à s'améliorer. Un modèle de maturité est conçu pour aider un organisme de statistique à évaluer sa maturité actuelle et à proposer des améliorations. Essentiellement, il s'agit d'un plan qui permet d'évaluer et d'orienter les pratiques organisationnelles.

25. L'idée est de déterminer divers niveaux de respect et de commencer par évaluer le niveau actuel. Une fois celui-ci déterminé, l'étape suivante est de définir les activités à mener en priorité pour passer à ce niveau ou pour se maintenir au niveau actuel.

26. Les principales applications d'un modèle de maturité sont les suivantes :

- *Fonction descriptive* : le modèle de maturité sert d'outil de diagnostic qui permet aux organisations de voir où elles en sont par rapport à l'application des Principes fondamentaux et donc de déterminer leur niveau de maturité actuel ;
- *Fonction prescriptive* : le modèle de maturité peut être utilisé pour déterminer les niveaux de maturité souhaitables et les mesures à prendre pour les atteindre ;
- *Fonction comparative* : le modèle de maturité sert d'outil de comparaison, puisqu'il permet d'effectuer une analyse comparative externe avec d'autres organisations.

27. Utiliser un modèle de maturité peut faciliter l'évaluation du respect des Principes fondamentaux. On dispose ainsi d'un outil d'évaluation qui sert à évaluer la maturité actuelle par rapport à un cadre standard et peut être utilisé dans le cadre d'une autoévaluation ou d'un examen par les pairs.

28. Utiliser un modèle de maturité ne signifie pas nécessairement chercher à atteindre le niveau de maturité le plus élevé, mais plutôt voir comment continuer de

<sup>7</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3b-FPOS-Implementation-guidelines-E.pdf>.

<sup>8</sup> Voir <https://statswiki.unece.org/pages/viewpage.action?pageId=129172266>.

<sup>9</sup> Voir [www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2019/7\\_Strategic\\_communication\\_framework\\_for\\_consultation.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2019/7_Strategic_communication_framework_for_consultation.pdf).

s'améliorer. Autrement dit, le modèle de maturité ne devrait pas seulement permettre de confirmer qu'on a atteint le niveau de maturité le plus élevé, mais qu'on peut progresser au fil du temps.

29. Les niveaux de maturité figurant dans le projet de chapitre supplémentaire ont été tirés de ressources existantes, notamment des lignes directrices, du *Manuel d'organisation statistique* et de l'Enquête d'évaluation mondiale que l'ONU a menée en 2018, et servent de références connues, reformulés pour fournir des orientations sur le respect des Principes.

30. Le modèle de maturité des Principes fondamentaux comporte plusieurs dimensions et niveaux. Chaque Principe fondamental est représenté comme une dimension. Selon leur complexité, certains principes ont des sous-dimensions. Pour chaque dimension ou sous-dimension, les organisations peuvent avoir un niveau de maturité différent. Le modèle comprend trois niveaux de maturité – développement, mise en pratique et stade avancé – ; le niveau « développement » étant le moins élevé et le niveau « stade avancé », le plus élevé.

31. Une analyse complète des résultats figure dans le document d'information dont est saisie la Commission.

## **2. Lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux lorsque les statistiques officielles sont produites à l'aide de nouvelles sources de données**

32. Les lignes directrices se présentent sous la forme d'un document de référence contenant des exemples de pays et d'organisations qui adaptent les Principes fondamentaux à l'utilisation de sources de données non officielles, non traditionnelles et nouvelles.

## **B. Répertoire d'études de cas à l'appui de l'apprentissage et des bonnes pratiques**

33. Il s'agissait de revoir la section sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle du site Web de la Division de statistique<sup>10</sup>. La nouvelle section, élaborée par la Division de la statistique sous la direction du groupe des Amis de la présidence, est maintenant disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/fpos/>.

34. En ce qui concerne la base de données des profils de pays qui figure sur le site Web révisé des Principes fondamentaux, les membres du groupe des Amis de la présidence ont noté qu'elle contenait des informations qualitatives précieuses sur les systèmes statistiques nationaux, telles que des références aux lois nationales sur la statistique et des informations générales sur la structure, le mandat et les produits des systèmes statistiques nationaux. Dans la plupart des cas, cependant, ces informations datent de près de 10 ans ; le groupe a donc convenu qu'il serait utile de demander aux pays de les mettre à jour régulièrement, au moins tous les trois ans. À cet égard, plusieurs membres du groupe des Amis de la présidence ont indiqué qu'il était nécessaire de revoir le contenu de la base de données en vue d'en assurer la cohérence et d'éviter les doubles emplois avec d'autres plates-formes, telles que le site Web de suivi des capacités statistiques (<https://statisticalcapacitymonitor.org/>) du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle. L'annexe II contient quelques éléments qui pourraient figurer dans un questionnaire à mettre dans la base de données des profils de pays, qui serait mis au point à partir de 2020 et mis à jour tous les deux ou trois ans par la Division de statistique, en collaboration avec le Partenariat. Ce

<sup>10</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd>.

questionnaire serait enrichi de questions plus détaillées en 2023, dans le cadre de la prochaine évaluation de l'application des Principes.

#### **IV. Prochaines étapes**

35. Le groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle a achevé la série actuelle d'examens et reprendra à temps pour la prochaine évaluation, en 2024.

#### **V. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre**

36. La Commission est invitée à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Examiner et approuver le projet de cadre d'observation et de maturité complétant les lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies ;
- c) Examiner et approuver les lignes directrices proposées pour l'utilisation de sources de données non officielles et non traditionnelles ;
- d) Donner son avis sur le site Web révisé des Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
- e) Approuver la stratégie proposée pour actualiser et tenir à jour les profils de pays et la documentation sur les bonnes pratiques dans les systèmes statistiques nationaux ;
- f) Examiner et approuver la proposition de prendre note des travaux accomplis par le groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle pendant la période d'examen actuelle, lesquels reprendront pour le prochain examen, en 2024.

## **Annexe I**

### **Composition du groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle**

#### **Présidence**

Nouvelle-Zélande

#### **Membres**

Argentine

Australie

Égypte

Italie

Jordanie

Malaisie

Maurice

Pologne

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Suède

Suriname

#### **Observateurs**

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Groupe de la Banque mondiale

Initiative de collaboration en vue de l'interopérabilité des données concernant les objectifs de développement durable

Institut international de statistique

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21)

Secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Veille des données ouvertes

## Annexe II

### **Catégories proposées pour la mise à jour des informations contenues dans la base de données des profils de pays du site Web des Principes fondamentaux de la statistique officielle**

#### **Bureau principal de la statistique**

Nom du bureau principal de la statistique

Adresse Internet

Mission ou mandat

Position au sein du gouvernement

Structure sociale

Bref historique et autres informations de base pertinentes

#### **Rôle et responsabilités des autres membres du système statistique national**

Conseil national de la statistique

Services statistiques de la Banque centrale

Services statistiques dans les ministères de tutelle

Bureaux de statistique au niveau infranational (région, province, etc.)

Institutions de recherche publiques

Centres de recherche et de formation statistiques

Institutions privées

Autres

#### **Cadres juridique et normatif nationaux en matière de statistique**

Lois et règlements statistiques

Codes déontologiques concernant la statistique

Politiques et principes concernant les données ouvertes

Lois et politiques sur la protection et la confidentialité des données

Cadres de qualité des données

#### **Instruments de planification statistique**

Stratégie nationale de développement de la statistique

Plans statistiques sectoriels

Plans statistiques infranationaux

Stratégie de communication et de diffusion des statistiques

Calendrier de diffusion prévisionnel

Autres

**Principaux produits de diffusion statistique**

Ouvrages imprimés

Publications en ligne

Portails de données génériques

Interfaces de programmation d'applications Web

**Ressources pour les utilisateurs**

Ressources pour les médias

Ressources pour les chercheurs

Principaux mécanismes de coordination entre les utilisateurs et les parties prenantes

Principaux comptes de médias sociaux

Service de téléassistance à l'intention des utilisateurs (email, téléphone)

**Méthodologie statistique**

Principaux manuels ou publications sur la méthodologie

Principales classifications statistiques

Examens par des pairs ou des experts de comités internationaux, de comités nationaux, d'associations professionnelles, etc.

**Coordination internationale en matière de statistique**

Bureau des relations internationales et de la coopération

Rôle des organismes statistiques supranationaux (p. ex., Eurostat)

Participation aux activités statistiques internationales

---